

HÉRISSON

LE JOURNAL DE L'INFORMATION PIQUANTE DE LA CGT CGI

la
cgt
CGI

Faire le choix de
l'action collective



Adhérer à la CGT CGI

Augmenter les salaires maintenant !!

Ce début d'année est marqué par la hausse des prix. Le dernier chiffre de l'inflation annoncé par l'Insee, 2,8 %, est déjà dépassé. Roux de Bézieux, président du MEDEF, sur France Inter, parle lui d'une « inflation structurelle de 3 à 4 % ». Il précise qu'il va falloir s'habituer à une **augmentation des prix de 3 à 4 % tous les ans** ! Et même ses chiffres ne valent pas grand chose : nous voyons tous le prix du caddie augmenter, comme celui du gaz, et bien plus encore, le prix de l'essence !

De fait, la politique salariale de la direction nous condamne à nous appauvrir. Contrairement à ce qu'elle annonce dans certains CSE, l'enveloppe d'augmentations est inférieure à l'inflation. Quant aux bruits de 2^e vague d'augmentation, elle y a mis fin en indiquant qu'il y aurait par ci par là des augmentations en fonction des compétences. Elle qui a des chiffres pour tout, elle se garde bien d'ailleurs d'en donner un pour ne serait-ce qu'estimer le montant « supplémentaire » qu'elle pourrait payer. La réalité, c'est que c'est du vent ! La seule politique salariale de la direction c'est l'austérité.

Cela ne l'empêche pas de se féliciter d'une enveloppe d'augmentation historique. Mais ce qui est historique, c'est plutôt le niveau d'inflation ! Et ce qui pourrait le devenir, c'est le nombre de salariés en grève pour obtenir **350€ net d'augmentation par mois et pour tous** !

Comme elle sait qu'elle a du mal à nous vendre du rêve avec les salaires, elle tente quelques diversions : la cooptation dont le montant double. Ainsi, il vaudrait mieux passer son temps à faire nos carnets d'adresses pour recruter qu'à faire notre job. Voilà où nous en sommes. C'est méprisant. L'autre diversion, c'est le « supplément » de participation. L'annonce de la direction est bien floue. On pourrait presque croire que c'est un cadeau... En réalité, elle fait passer l'imposition d'une partie de ses bénéfices de 31 % à 10 %. Comme cela a un impact sur la participation, la main dans le sac, elle nous rend une partie de ce qu'elle vole. Et elle attend des organisations syndicales qu'elles avalisent son forfait !

Entre l'an dernier et cette année, la démonstration que nous fait la direction, c'est que nous avons tout intérêt à nous battre pour nos salaires, parce que les primes, on ne peut vraiment pas compter dessus.

Le pire, c'est sans aucun doute le passage au télétravail exceptionnel. Ce « dispositif » a été mis en place par le nouvel accord télétravail. Il permet à la direction de faire baisser les indemnités de 3€ par jour à 1,40€ par jour, soit une baisse de plus de 50 %. Celle-ci intervient en plein hiver après

une hausse du prix du gaz de 50 % l'an dernier.

On n'en est qu'au début de l'année, et déjà les coups pleuvent. Le patronat dans son ensemble est décidé à nous faire les poches. Et c'est sa seule perspective parce que seuls ses profits comptent !

Pourtant à CGI, le chiffre d'affaires réalisé est supérieur, sur les premiers mois de l'exercice en cours, au budget ! Cette croissance, c'est avant tout celle de ses profits...et donc de notre travail. Et elle ne peut y parvenir qu'en maintenant des bas salaires et en nous demandant toujours plus d'efforts.

Alors, **l'argent pour augmenter nos salaires existe**. Il rentre tous les mois dans les caisses de l'entreprise. Si nous voulons qu'il rentre dans nos poches, il faudra l'imposer. Eh bien nous en avons les moyens. Les bénéfices de CGI ne sont que le fruit de notre travail. Dans cette période où elle a tant de mal à recruter, justement à cause des bas salaires, nous serions bien inspirés de lui montrer que nous n'avons pas l'intention d'accepter de vivre de plus en plus mal. Nous sommes en position de force. Si nous arrêtons de travailler, les profits arrêtent de rentrer, et elle aura bien du mal à nous remplacer.

Certains ont déjà saisi l'occasion d'exprimer leur mécontentement quant à leur salaire en se joignant à la grève et aux manifestations du 27 janvier. Il faut espérer qu'elles soient nombreuses en 2022. Nous n'avons rien à perdre. Ne rien faire, c'est perdre du salaire tous les mois.

Comme un collègue le disait : avec une inflation à 5 %, on travaille un jour par mois rien que pour payer l'augmentation des prix, soit 12 jours par an ! Autant les consacrer à faire grève pour obtenir les augmentations dont on a besoin. Par-

tageons tous pleinement son optimisme, sa lucidité, et **préparons dès à présent la grève qui nous permettra d'améliorer nos conditions de vie !**



Création d'un collectif féministe à CGI !

Non non, mais moi je cherche juste l'égalité...

T'inquiète, on va au même endroit!



Les problématiques d'égalité professionnelle touchent durement les salarié-es : écarts de salaires, inégalités de carrière, parentalité mal prise en compte, violences sexistes et sexuelles... Face aux tabous, à la pénalisation des victimes et aux dispositifs d'entreprise qui ne proposent qu'un point de vue patronal, nous souhaitons créer des espaces d'expression et d'organisation collective en faveur d'une égalité réelle.

Il repose sur chacun de nous de faire évoluer nos pratiques, et de contribuer à l'effort de persuasion nécessaire pour faire bouger la direction (ça tombe bien, la négociation sur l'égalité professionnelle démarre tout juste). Au programme, au moins les quatre sujets ci-dessous, plus tous ceux que vous souhaitez aborder.

La parentalité

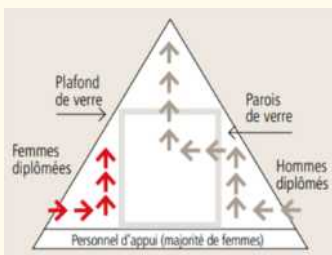
Papas / Mamans même combat ? Peut-être, mais clairement pas les mêmes armes. En France, une mère de famille nombreuse a un revenu salarial net inférieur de 47,5% à celui d'un père. Dans le même temps, à CGI moins de **2% des pères ont pris un congé parental en 2020, contre 33% des mères.**

Pour répondre aux enjeux de la parentalité, CGI a choisi la **politique du « débrouillez-vous »** : pas de congés enfants malades, pas de temps dédié à la rentrée ou au suivi scolaire, pas de dispositif de garde (enfin si, le télétravail...), pas d'adaptation de la charge de travail. Peut-être une brochure.

La carrière

Il y a trois types de freins de carrière subis par les femmes.

1. les fonctions support sont majoritairement féminines (et mal payées).
2. les femmes sont préposées aux sujets moins porteurs en termes de carrière (ex. métier/fonctionnel vs technique).
3. le **plafond de verre**, dont un bien solide au coef. 170 d'après le bilan social de l'entreprise.



La rémunération (primes comprises)

Un quart de moins, c'est en moyenne l'écart salarial entre les femmes et les hommes.

A CGI, cet écart est de **438€ par mois**. A une époque où il faut 42 annuités pour avoir une retraite pleine, le manque à gagner pour une femme après une carrière à CGI représente le prix d'une maison de campagne dans le Cher.



Les violences sexistes et sexuelles

Alors que seulement 30% des femmes victimes de violences sexistes ou sexuelles au travail osent en parler, **40% d'entre elles estiment que le règlement décidé par l'employeur leur a été défavorable** (enquête IFOP).

A CGI, **73% des salarié-es déclarent entendre des blagues sexistes** au travail (voir enquête [ici](#)). Or, comme il est rappelé dans le [Hérisson 93](#), le sexisme est le terreau d'autres formes de violences. Dans une ambiance pareille, pas sûr que l'on fasse mieux que les statistiques nationales en matière de violences sexistes et sexuelles.

DU COUP, L'ÉGALITÉ, ON EN PARLE ?



VISIO

Le 15 février à 13h

lien sur le site cgt-cgi.com

Dès à présent, affiche la couleur sur Teams en [téléchargeant cette pastille](#) et en l'affichant en photo de profil

Le 21 février à 18h

21 place de l'Iris, Courbevoie à 2 minutes à pieds de Reflets

APÉRO



Intéressé-e pour organiser un apéro près de chez toi ?
Contacte-nous.



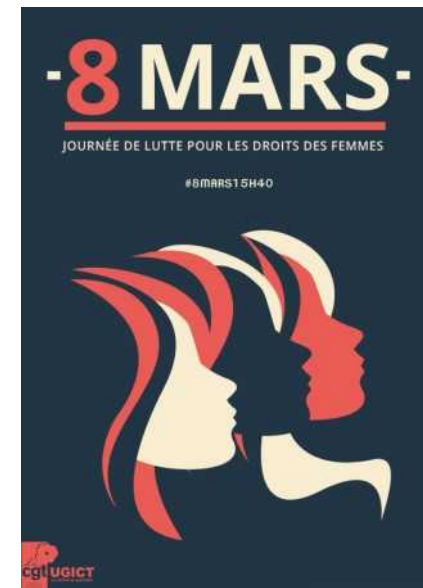
GRÈVE FÉMINISTE

Le 8 mars 2022

toutes et tous en grève.

Une mobilisation à la hauteur des enjeux est notre meilleure chance de progrès.

Toutes les infos sur le collectif [ici](#).



Participation : c'est quoi ce complément ?

Nous avons reçu le mail de la participation 2021, et cela a amené beaucoup de questions, principalement sur les annonces chiffrées de la direction.

Voici un petit décodage :

« (+70% par rapport à l'année dernière) » : L'année 2020, année COVID, où la participation est significativement moins importante alors que le chiffre est **inférieur de 15% par rapport à l'année 2019** ! (20 832 192 € Brut en 2019 et 17 728 438 € Brut en 2021 !)

« l'application d'une évolution fiscale récente aurait dû réduire son montant » :

Suite à la découverte d'une niche fiscale sur la propriété intellectuelle (**l'IP BOX**), CGI diminue son taux d'imposition à partir de maintenant de 31% à 10% sur une activité de 8,5M€. conséquence immédiate : manque à gagner pour l'Etat Français de 1 785 000 Euros.

« CGI finance cette année un supplément de Participation à hauteur de 1

423 757 € » Cela veut dire que 80% du gain lié à « l'optimisation fiscale » est rendu aux salariés, ce qui est un beau geste, soulignons-le. **MAIS, c'est là où le bas blesse, ce ne sera uniquement que pour cette année !!!** En considérant que l'activité de propriété intellectuelle est un objectif groupe, cela veut dire que la Participation pour les prochaines années diminuera proportionnellement à l'accroissement de cette activité.

En résumé pour les années à venir : le Québec avec sa vision financière de l'activité veut récupérer le moindre bénéfice au détriment des avantages du salarié dans le système social français et au détriment des finances publiques françaises.

Nous voudrions, au contraire, comme le propose le programme du CNR de 1944 que pour CGI, « Sur le plan économique, l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ; »



Ce qui est totalement compatible avec la vision de CGI « l'humain est au cœur de notre ADN ».

La CGT CGI propose ainsi de pérenniser ce rendu au salarié pour les années à venir par 2 moyens différents :

==> Soit que CGI annule cette décision d'opter pour une optimisation fiscale et ainsi le montant de l'enveloppe de participation sera bien calculé sur l'ensemble des bénéfices réalisés et les finances publiques françaises ne seront pas « spoliées ».

==> Soit que CGI réintroduise dans l'enveloppe de la participation le montant des bénéfices réalisés sur l'IP BOX et choisisse de verser le gain réalisé par l'optimisation fiscale via un complément de participation ou via une augmentation des dotations des CSE. Cette mesure permettrait de répondre également à une augmentation du pouvoir d'achat pour chaque salarié.

CGI est en retard par rapport à ses concurrents sur cette dotation au CSE (qui est près de moitié inférieure par rapport aux grands acteurs du secteur).

Lors des Entretiens d'embauche, c'est un des facteurs dissuadant des potentiels salariés.

Enfin, Ce complément de dotation permettrait de créer du lien dans la communauté des salariés CGI et de proposer des activités à hauteur de la grandeur de notre si chère entreprise.

Nouvelles en BREF

Changement de forme de communication syndicale

La décision est tombée sans aucune concertation : la communication des organisations syndicales se fera désormais via un lien dans un message envoyé à chaque salarié.

Ce serait une décision groupe. Nous ne savons pas encore si la communication de Janvier sera impactée mais nous invitons d'ores et déjà, chaque salarié-e, qui le souhaite, à nous **communiquer un mail personnel** à contact@cgt-cgi.com pour que nous puissions faire un envoi privé et nous affranchir ainsi des problèmes éventuels.

Annulation des élections professionnelles de CGI Grand OUEST

Ce 19 janvier, la cours de Cassation s'est prononcée sur un jugement concernant une contestation d'élections professionnelles chez CGI sur le périmètre de Grand Ouest, extrait : « la cour ANNULE les élections de la délégation du personnel au comité social et économique de l'établissement Grand Ouest de la société CGI France qui se sont déroulées en novembre et décembre 2019 ; ».

Nous ne manquerons pas de vous informer des conséquences de cette décision.

En janvier le télétravailleur se fait exceptionnellement avoir?

Comme vous avez pu le remarquer, nous ne sommes plus en régime de télétravail régulier. Comme notre suprême Leader l'a dit dans sa com du lundi 3 puis du 21 janvier : la mise en télétravail exceptionnel permet de passer tout le monde, avec ou sans demande préalable, en télétravail.

Mais cela permet aussi à CGI de baisser votre indemnité de télétravail : le télétravail régulier est indemnisé à 3€ par jour, le télétravail exceptionnel, lui est indemnisé 1€40.

Et aucun contournement ne sera possible, l'ordre ayant été donné à la paye de transformer toutes les saisies de télétravail régulier en télétravail exceptionnel !!

A la CGT nous voulions que le télétravail exceptionnel ne soit utilisé par la direction que pour les jours non prévus en télétravail régulier. Pour quelqu'un étant 3 jours par semaines en télétravail régulier, cela représente un manque à gagner de 1€60 par jour télétravaillé. Cet argent gagné sur le dos des salariés est pourtant là pour indemniser les frais engendrés par le télétravail, ce n'est pas une prime, surtout en cette période où le coût de l'énergie s'est envolé alors que le froid s'est installé.

On fait pas mal de choses avec cette somme : un resto, quelques courses, un cinéma et du popcorn, un cadeau pour ses enfants... Gageons que la direction saura faire meilleur usage que nous de l'argent récupéré. Peut-être même que cela leur donnera l'envie de prolonger le plaisir !

Mais n'oublions pas que tout cela ne serait pas possible sans notre accord télétravail. La CGT a refusé de le signer car les trois types de télétravail n'étaient pas indemnisés à la même hauteur (entre autres raisons). Le gaz, l'électricité, l'eau et le papier toilette ne coutent pas moins cher en temps de pandémie !

Notons que, pour une fois, la direction a su faire preuve d'une célérité exceptionnelle pour adapter ses outils. Nous les invitons à faire de même sur tous les autres outils archaïques dont nous disposons.

Pour cette perte sèche dans vos indemnités, vous pouvez donc remercier chaleureusement la direction de CGI France !!

En janvier l'indemnité inflation sera versée !!

Pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants, les salariés qui gagnent moins de **2 000 €** nets par mois doivent percevoir de la part de leur employeur une indemnité inflation d'un montant de **100 €**.

Ne vous y trompez pas, cette indemnité est mise en place et financée par l'état (donc nous tous) pour préserver le pouvoir d'achat face à la forte hausse du coût des énergies et de l'inflation. Attention, Elle n'a pas vocation à **remplacer ou à être diluée dans votre PPP ou votre participation**.

L'indemnité inflation est une aide exceptionnelle et individuelle de **100 €**. Cette aide est versée en une seule fois, et ne fait l'objet d'aucun prélèvement, les bénéficiaires n'ont aucune démarche à faire.

Notre Conseil : si elle ne vous a pas été encore versée, envoyer un mail à votre manager pour lui demander quand cette indemnité inflation vous sera versée ? Mettez notre liste **contact@cgt-cgi.com** en copie.

Si vous n'obtenez aucune réponse ou aucune action, contactez vos délégués syndicaux (cf coordonnées ci-contre) ou envoyez-nous un mail sur notre liste contact. Nous ferons tout pour que vous obteniez votre indemnité.

Délégués et représentants CGT

Délégué Syndical Central

Pascal GIFFARD BOUVIER 06.11.83.78.27

CBC

Randja KANOUNI

06.99.87.85.06

EUCRM

El Bachir MOUTIK

06.63.96.63.62

FGDC

Felix ROSAY

07.75.09.99.79

FS

Éric MARCOU

06.38.40.56.18

Arnaud GUIHENEUF

06.63.70.25.84

Grand-Ouest

David CROCHU

06.76.01.24.20

Grand-Est

Sylvie DAMON

06.69.40.27.14

Daniel MENUET

06 85 24 45 21

Saïd BOUTAHRA

06 23 72 64 71

Grand SUD

Pascal GENTY

06.95.69.74.02

TPSHRM

Jacques SANCHEZ

07.67.82.44.64

Franck ELIES

06.10.65.38.96

André LE CHUITON

06.85.62.20.29



Twitter

<https://twitter.com/CgtCgiFrance>



47 rue des Docks, 69336 LYON

04.69.64.61.17

contact@cgt-cgi.com | www.cgt-cgi.com

Consultez tous les documents mis en ligne sur notre site CGT CGI via ce [lien](#) ou sur l'intranet CGI à travers cet autre [lien](#)